

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2026

Délibération n°2026 – 02 – 04

Nombre de Conseillers :

En exercice : 08

Présents : 07

Votants : 07

L'an deux mille vingt six

Le dix-sept février à 19 :00

Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence
de Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 12/02/2025

Présents : BERTHET Michel, PERRET Morgane, BRULE Corinne, LE GOFF Tony,
ASFEZ Peggy, MICHEL Rémi, Thomas GUILLEMOT

Absents : DESFONTAINE Gilles

Vote

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

MME Corinne BRULE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Examen de la demande de prolongation d'exploitation de la carrière ROGA

Le Maire expose au Conseil municipal les éléments relatifs à la demande de prolongation d'exploitation de la carrière ROGA, les inquiétudes que cela suscite chez les riverains ainsi que les impacts environnementaux, sociaux et économiques potentiels pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant :

- Les conséquences environnementales et paysagères potentielles sur le territoire communal ;
- Les impacts sur la qualité de vie des habitants ;
- Les risques liés à la circulation et à l'exploitation de la carrière ;

Décide à l'unanimité de rendre un avis défavorable à la demande relative à la demande de prolongation d'exploitation de la carrière ROGA.

Le présent avis sera transmis à l'autorité compétente conformément à la réglementation en vigueur.
Le conseil municipal charge le Maire de prendre toutes dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 17/02/2026

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

